

DATE DE CONVOCATION : 29 Octobre 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - JP DESLIAS - JF CESSAC - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. CLEMENTEL donne pouvoir à B. LAFAYE - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON - C. NANGLARD donne pouvoir à S. RAYNAUD - C. RAFIN donne pouvoir à K. PERROIS

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - P. ORMECHE - E. PISANI - F. GUIRAO - E. CLEMENTEL - S. DELIMOGEES - C. NANGLARD - C. RAFIN.

SECRETAIRE DE SÉANCE : H. ROSARIO

OBJET : CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE L'URGENCE SOCIALE L'AFUS 16 POUR L'OCCUPATION DU LOGEMENT D'URGENCE

Le conseil municipal

VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire du Service intégré de l'accueil et de l'orientation en Charente (SIAO) pour le service public de l'hébergement et de l'accès au logement

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire en qualité de coordinateur, et gestionnaire du 115 de la Fédération des acteurs de l'urgence sociale de la Charente (AFUS 16)

CONSIDÉRANT la volonté municipale de participer à l'hébergement des personnes se trouvant démunies d'hébergement ou de logement

CONSIDÉRANT le financement de l'Etat et du Département dans la rénovation de locaux communaux destinés à du logement social

CONSIDÉRANT le dispositif de l'hébergement d'urgence en Charente

CONSIDÉRANT la proposition d'une convention par l'AFUS 16 et d'un protocole d'utilisation du logement mis à disposition de personnes en recherche d'hébergement ou de logement

Après en avoir délibéré **PAR 26 VOIX POUR** :

- ✓ Accepte et approuve la signature de la convention, de l'avenant concernant les frais de fonctionnement et de dédommagement par l'AFUS 16 ainsi que du protocole
- ✓ Autorise le maire à signer ladite convention et tout document y afférent

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE